

## **CES « Alimentation animale » (ALAN)**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes ou organismes habilités à saisir l'Agence, toutes les informations scientifiques nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Les Comités d'experts spécialisés sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent en outre proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence.

### **■ Rôles et missions du CES**

Dans le domaine de l'alimentation animale, et en lien avec son Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale » et les groupes de travail qui lui sont rattachés, l'Anses est notamment chargée de :

- l'évaluation de matières premières, d'aliments, d'additifs et d'autres produits et substances destinés à l'alimentation animale, en termes de risques pour l'animal, l'homme et l'environnement ainsi qu'en termes de bénéfice ;
- l'évaluation des risques toxicologiques (danger intrinsèque ou contamination accidentelle) et des risques biologiques, pour l'animal, l'homme et l'environnement, des produits entrant dans l'alimentation des animaux.

Ces évaluations des risques peuvent aller, à la demande de l'auteur de la saisine, jusqu'à l'évaluation d'options de gestion ;

- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et aux révisions des réglementations nationale et communautaire sur l'alimentation des animaux ;
- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à l'analyse des plans de contrôle et de surveillance en alimentation animale ;
- la mise en œuvre de réflexions méthodologiques dans le domaine général de l'évaluation des produits destinés à l'alimentation animale.

Les sujets traités par le Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale » sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique.

### ■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du CES « Alimentation animale » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de trois ans, après avis du conseil scientifique. Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique en matière d'alimentation animale.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées ». Elles couvrent des domaines très larges incluant notamment l'ensemble des intrants en alimentation animale, les technologies de fabrication et la formulation des aliments, ainsi que l'ensemble des animaux domestiques (animaux de production et animaux de compagnie), plus particulièrement en lien avec les disciplines de la zootechnie, de la physiologie, de la toxicologie et de la microbiologie.

Sont recherchées aussi bien des compétences et connaissances de terrain (par filière de production notamment) que des compétences scientifiques reconnues, résultant d'activités de recherche.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2018.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts contribuent à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de dossiers industriels, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Le CES « Alimentation animale » est régulièrement amené à travailler sur des saisines en transversalité avec d'autres Comités d'Experts Spécialisés, notamment les CES « Risques chimiques dans les aliments » et « Risques biologiques dans les aliments » et le CES « Nutrition » (alimentation humaine).

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.